

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1098^{ÈME} RÉUNION

11 AOÛT 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/CN.1098 (2022)

PROJET DE NOTE DE CADRAGE

SÉANCE DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS)
ET LA PLATEFORME AFRICAINE DE LA GOUVERNANCE



SÉANCE DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS) ET LA PLATEFORME AFRICAINE DE GOUVERNANCE

1. La 14e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a consacré le thème de la 16e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine aux valeurs africaines partagées et a fourni un mandat pour la mise en place d'une architecture panafricaine de gouvernance, ce qui a donné lieu à l'établissement de l'Architecture africaine de gouvernance. (AGA).
2. Dans une démarche visant à rendre opérationnelle l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), la Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a confirmé l'importance d'établir une Plateforme africaine de gouvernance (AGP) dans [[Assembly/AU/Decl.1 \(XVI\)](#)], comme base pour faciliter l'harmonisation des instruments et la coordination des initiatives en matière de gouvernance et de démocratie.
3. En conséquence, la Plateforme africaine de gouvernance a été créée en tant que mécanisme institutionnel de l'AGA, composé d'organes et institutions de l'UA et des Communautés économiques régionales (CER) avec un mandat officiel pour promouvoir et soutenir la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme en Afrique. La Plateforme sert de premier cercle concentrique qui s'inspire et s'alimente auprès des représentants des organes et institutions de l'UA et des CER, et du deuxième cercle des parties prenantes continentales du secteur privé, des partenaires au développement, de la société civile et de la diaspora.
4. La composition de l'AGP est la suivante : le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA ; la Commission de l'UA représentée par le Département APPS ; la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ; la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; le Parlement panafricain ; le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; le Conseil économique, social et culturel ; le Conseil consultatif sur la corruption ; le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ; la Commission de l'Union africaine sur le droit international ; l'Agence de planification et de coordination de l'AUDA-NEPAD et les Communautés économiques régionales (CEEAC, CEDEAO, UMA, IGAD, EAC, CEN-SAD et SADC).
5. La Plateforme est régie par un Règlement intérieur qui a été adopté par la Déclaration [[Assembly/AU/Decl.1 \(XVI\)](#)], sur le Sommet : «Vers une plus grande unité et intégration grâce à des valeurs partagées», lors de la 16e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Addis-Abéba, en Éthiopie, en janvier 2011.
6. L'objectif principal de l'AGP est de rendre opérationnels et de coordonner les programmes conjoints et les initiatives phares de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). La Plateforme africaine de gouvernance élit, parmi ses membres, un président et un vice-président, ainsi qu'un rapporteur, pour un mandat non renouvelable de deux ans. Les réunions statutaires de l'AGP ont lieu deux fois par an. Les réunions se déroulent, au niveau technique, avec les représentants des institutions et, au niveau politique, avec les élus des institutions.

7. Le Secrétariat de l'AGA, qui est devenu le Secrétariat de l'AGA-APSA à la suite des réformes de l'UA, est hébergé par le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité (APPS). Il est chargé, entre autres, de coordonner les affaires courantes de la Plateforme africaine de gouvernance et sert également de Secrétariat pour le Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance.

8. Le Protocole relatif au CPS offre la possibilité d'une collaboration soutenue entre le CPS et l'ONU et ses institutions. En 2018, le 1er dialogue de haut niveau UA-ONU sur les droits de l'homme s'est tenu à Addis-Abéba en Éthiopie, avec les résultats suivants :

- a) L'UA et les entités des Nations unies coordonnent activement leurs initiatives et engagements en matière de droits de l'homme avec le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité (D-APPS) et le HCDH en tant que points focaux afin d'éviter les doubles emplois et de garantir l'efficacité et la complémentarité ;
- b) La collaboration existante entre l'UA et les Nations unies en matière de promotion et de protection des droits de l'homme doit être renforcée dans le contexte de l'alerte précoce et de la prévention des conflits ;
- c) Le HCDH, l'UNOAU et d'autres entités et agences des Nations unies doivent fournir le soutien technique nécessaire au D-APPS et s'engager avec le PSC sur l'intégration des droits de l'homme dans l'analyse de l'alerte précoce et dans les rapports dans le cadre de l'AGA et de l'APSA. En conséquence, les vice-présidents africains du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) ont été invités à participer à la session et à souligner les synergies de collaboration qui peuvent être créées par l'AGA dans la promotion du respect des droits de l'homme sur le continent.

I. JUSTIFICATION

9. Notre continent traverse une période difficile avec des régressions dans la gouvernance démocratique, créant des effets d'entraînement dans les États membres de l'Union africaine. Cette période critique exige l'utilisation de toutes les institutions et de tous les moyens pour créer des synergies entre nos institutions et les États membres. Bien que le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) fasse partie de l'AGP, il n'y a jamais eu de réunion entre le CPS et l'AGP jusqu'à présent. En tant que mécanisme créé pour contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme et, en fin de compte, pour prévenir efficacement les conflits, il est essentiel de créer un lien fonctionnel entre le CPS et l'AGP.

10. Cette séance de partage d'expériences, quoique la première du genre, ne sera pas la dernière, car les séances régulières permettront aux Membres du CPS et de l'AGP d'examiner les tendances, les défis et les perspectives, d'identifier la marche à suivre pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, de créer des synergies qui ont un effet multiplicateur, d'imaginer des solutions qui peuvent influencer positivement la trajectoire de la paix et de la sécurité en Afrique.

11. C'est donc sous la direction de S.E. Ambassadeure Jainaba Jagne, Représentante permanente de la République de Gambie et présidente du Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois d'août, que ce programme de partage d'expériences a été organisé.

12. Le programme sera l'occasion pour le président de l'AGP de partager les expériences et les grandes leçons apprises dans le cadre des activités phares communes de la Plateforme, afin d'institutionnaliser cette séance entre le CPS et l'AGP de manière régulière.

13. A cet égard, la séance entre le CPS et la Plateforme africaine de gouvernance, avec la participation des deux vice-présidents africains de l'UNHRC, aura lieu virtuellement, le jeudi 11 août 2022.

II. OBJECTIF

14. La séance du CPS et de l'AGP vise à partager les expériences de la Plateforme africaine de gouvernance (AGP), son histoire, son mandat, ses réalisations et les défis qu'elle a dû relever jusqu'à présent pour renforcer la coordination et la synergie sur les questions de gouvernance démocratique, de droits de l'homme, de paix et de sécurité. La séance incitera également les vice-présidents africains du CDH à apprécier l'AGA-APSA et, si possible, à faciliter la synergie dans la promotion du respect des droits de l'homme.

III. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

15. Il s'agit notamment :

- a) de comprendre l'AGA et son AGP et informer le CPS des activités phares de l'AGA en cours, mises en œuvre par tous les membres ;
- b) de partager les expériences de l'AGP au-delà des initiatives phares qui se concentreront directement sur l'engagement du CPS - dans une démarche visant à faciliter les synergies de coordination en s'assurant que la Plateforme implique le CPS collectivement ; et
- c) d'institutionnaliser l'échange d'expériences du CPS et de l'AGP sur une base annuelle.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

16. Il est attendu les résultats suivants :

- a) une meilleure compréhension, par le CPS, du rôle de l'AGA et de son AGP et des initiatives phares conjointes afin d'avoir une appréciation de l'AGA et de l'APSA ;
- b) la création et le renforcement des synergies et de la coordination entre le CPS et l'AGP ; et

- c) l' Institutionnalisation de cet engagement annuel et du partage des expériences entre le CPS et l'AGP.

V. GESTION

17. L'engagement entre le CPS et les membres de la Plateforme AGA et la participation des vice-présidents africains du CDH seront facilités conjointement par le Secrétariat du CPS et le Secrétariat de l'AGA-APSA.

VI. DATES ET LIEU

18. La séance se déroulera virtuellement le 11 août 2022 à 10h00.

VII. LANGUES DE TRAVAIL

19. La séance se déroulera en anglais et en français avec interprétation simultanée.

VIII. PARTICIPANTS

- a) Membres du CPS ;
- b) S.E Amb. Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ;
- c) Hon. Rémy Ngoy Lumbu, Commissaire à la CADHP et président de la Plateforme AGA ;
- d) Membres de la Plateforme AGA ;
- e) Deux vice-présidents africains du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (UNHRC)
- f) Personnel du Secrétariat du CPS ; et
- g) Personnel du Secrétariat AGA-APSA.

IX. COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION

Personnes à contacter pour de plus amples renseignements :

- Amb. Salah Hammad, Chef par intérim du Secrétariat de l'AGA-APSA : HammadS@africa-union.org, +251-913-057711 ;
- Simon Badza, Responsable par intérim, Secrétariat du CPS : badzas@africa-union.org +251-922-330274 ;
- Madame Makda Mikre Tessema, Experte en démocratie et gouvernance : Makdam@africa-union.org +251-911-615083.

2022-08-11

Communiqué of the 1098th Meeting of the Peace and Security Council, Held on 11 August 2022 on Experience Sharing Between the PSC and African Governance Architecture (AGA) Platform Members.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1698>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)